

CHARTRE DU TRAILER RESPONSABLE

Toute inscription au Trail de l'Apocalypse entraîne une acceptation pleine et entière de la présente charte.

Préambule : J'ai bien compris qu'en m'inscrivant au Trail de l'Apocalypse, je participe à un événement dont la vocation, au-delà de l'épreuve sportive, est de promouvoir des valeurs « Éco-responsables ».

J'adhère donc aux valeurs défendues par les organisateurs, rédigées dans la présente charte dont j'ai pris connaissance.

Article 1 : Les lieux de passage, je respecterai

Je m'engage à respecter les milieux traversés :

- J'ai conscience d'emprunter des rues, des espaces de circulation de la ville que je m'engage à respecter
- J'ai conscience de traverser des bâtiments du patrimoine angevin sensibles que je m'engage à respecter ;
- Je ne tenterai pas de réemprunter le parcours du trail car j'ai compris que ces milieux m'ont été ouverts le temps de mon passage mais demeurent des lieux municipaux ou des monuments privés

Article 2 : Mes déchets je gérerai

Je m'engage à :

- Limiter au maximum les déchets produits par ma participation à ce trail.
- Appliquer les consignes de tri de la ville d'Angers : ne laisser derrière moi aucun déchets quels qu'ils soient et j'utiliserai les poubelles conçues à cet effet à l'issue de ma course

Article 3 : Les valeurs du sport, je soutiendrai:

Je m'engage à :

- Participer à ce trail dans le respect des valeurs éthiques du sport.

- Porter assistance à tout concurrent ou bénévole en difficulté, sans prétendre à contrepartie.
- Respecter les bénévoles sans lesquels la course n'aurait pas lieu
- Rester aimable et respectueux avec la population locale qui vous soutient

- Ne pas utiliser toute substance considérée comme du dopage

Article 4 : Le non-respect des 3 articles précédents entraîne de fait une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion du trail.